

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités

Supplément au n° 307 | Novembre 2013

EDITO

96^e Congrès

Les maires au cœur de l'action : protéger, rassembler, construire



L'AMF continue de porter avec conviction auprès des pouvoirs publics un discours de vérité, avec des propositions de bon sens pour que la place de la commune soit respectée et qu'elle ne soit pas cantonnée dans la mise en œuvre d'orientations décidées sans elle.

Les maires ne sont pas des immobilistes. Bien au contraire, ils sont au cœur de l'action.

Face aux enjeux du prochain mandat, notre 96^e congrès sera l'occasion de poser, sans tabou, plusieurs questions fondamentales.

La première est celle du rôle et du nombre des communes, avec un débat qui aura lieu mardi 19 novembre en matinée sur le thème : « 36 769 maires, chance ou faiblesse pour la République ? ». La France a-t-elle aujourd'hui trop de communes ? Sont-elles, comme certains le prétendent, un obstacle à une action publique efficace ? Et l'intercommunalité peut-elle vraiment répondre à tout ?

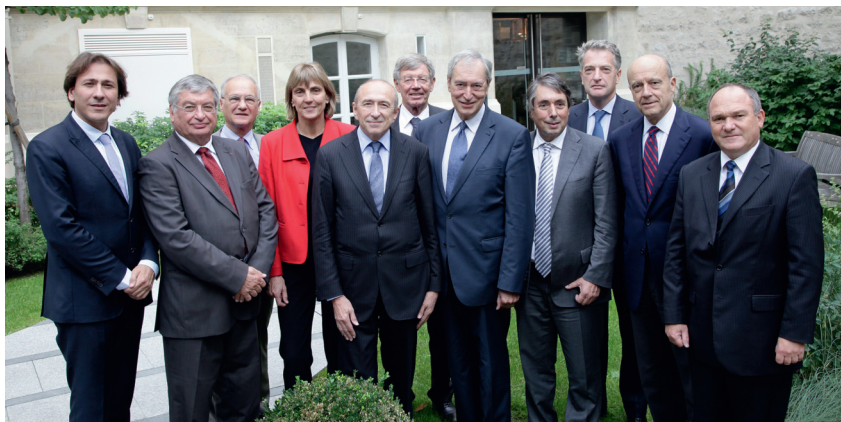
Nous devons d'ailleurs savoir quelle intercommunalité nous voulons développer demain : voulons-nous poursuivre celle fondée sur la coopération des communes ou aller vers une supra-communalité qui les dilue ?

Des communes fortes au sein d'intercommunalités de projets, voilà un objectif qui devrait fonder toute réforme territoriale.

Autre sujet brûlant de préoccupation : les finances locales et le redoutable « effet de ciseau » que doivent affronter les élus. Le débat du 21 novembre sera l'occasion pour nous d'exprimer, une fois encore, notre exigence vis-à-vis de l'Etat pour qu'il diminue ses contraintes sur les collectivités.

Nous vous attendons, comme chaque année, très nombreux au Congrès, en cette fin de mandat, pour débattre librement de ces thèmes et des nombreux points d'actualité !

JACQUES PÉLASSARD



Naissance de l'Agence France Locale

Onze collectivités* ont officialisé le 22 octobre la création de l'Agence France Locale, outil de financement des investissements locaux, créée par elles et pour elles.

Le projet, initié en 2010 par Jacques Pélassard, Gérard Collomb et Michel Destot, vise à permettre aux collectivités locales de lever collectivement de la ressource sur les marchés pour financer leurs réalisations aux meilleures conditions. Cette Agence s'inscrit dans la lignée des banques publiques qui opèrent en Europe du nord, en valorisant auprès d'investisseurs l'excellente situation financière de leurs acteurs locaux.

Les fondateurs souhaitent reproduire ce schéma en France et ont constaté, via des émissions obligataires groupées lancées de 2004 à 2012, un réel intérêt des investisseurs pour les collectivités locales françaises, qui sont considérées par les créanciers comme très fiables.

Par et pour les collectivités

Les collectivités qui souhaiteront se financer via l'Agence devront acheter des parts de la « société territoriale », détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Cette entité détiendra une filiale, dénommée « société financière », chargée des opérations de banque.

Dans un esprit de décentralisation, l'agence ne bénéficiera pas de la garantie de l'Etat mais de celle de ses propres membres, dans la limite de leur encours

de dette souscrit auprès d'elle.

De ce fait, un contrôle strict de la situation financière des collectivités qui souhaiteront adhérer sera opéré à l'entrée.

La gouvernance de la société territoriale a été conçue pour permettre une réelle prise de responsabilités des élus sur leur recours à l'emprunt : un conseil d'administration, composé uniquement d'élus, fixera les principes de fonctionnement de l'Agence. Les administrateurs pourront s'appuyer sur un conseil d'orientation, composé des 50 premières collectivités membres. Au niveau de la société financière, un directoire sera chargé d'obtenir les meilleures conditions de financement au bénéfice des membres. Un conseil de surveillance, composé de membres du conseil d'administration et de personnalités qualifiées des finances publiques et privées sera chargé de contrôler l'activité du directoire et le respect des principes fixés par la société territoriale. Au-delà des prêts qu'elle délivrera, l'Agence a pour ambition de créer une saine émulation avec les acteurs bancaires, favorisant la baisse du coût des emprunts. Son objectif est d'offrir les premiers prêts dès la fin 2014 et de répondre, à terme, à 25% des besoins de financement des collectivités locales.

* Région Pays-de-la-Loire ; Conseil général de l'Aisne ; Conseil général de Savoie ; Conseil général de l'Essonne ; ville de Bordeaux ; ville de Grenoble ; ville de Lons-le Saunier ; Communauté Urbaine de Lille ; Communauté Urbaine de Lyon ; Communauté d'agglomération de Valenciennes ; Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Pérennisation en 2014 du financement des rythmes scolaires

Le Premier ministre, lors de sa rencontre avec Jacques Pélissard et Pierre-Alain Roiron, le 9 octobre, a répondu à une demande forte du Bureau de l'AMF qui, en l'absence de réponse à son courrier du 1^{er} août 2013, réclamait l'ouverture urgente d'une véritable négociation sur les difficultés d'application de la réforme des rythmes scolaires.

L'AMF a obtenu du Premier ministre que le fonds d'amorçage prévu pour la rentrée 2013 soit reconduit à la rentrée 2014, avec les mêmes modalités, pour toutes les communes y compris celles qui ont déjà mis en œuvre la réforme en 2013. Si l'AMF se satisfait de ce premier pas, elle maintient néanmoins sa demande de pérennisation de l'aide financière de l'Etat dans la mesure où les dépenses engagées par les communes et les EPCI concernés seront durables. En outre, le Premier ministre a accepté la création d'un groupe de travail spécifique entre les services de l'Etat, la CNAF et l'AMF pour une estimation partagée du coût de la réforme pour les



collectivités, qui doit se réunir dès novembre. S'agissant des financements de la CNAF, le Premier ministre a indiqué qu'une réunion associant les ministères concernés, la CNAF et l'AMF sera organisée dans les plus brefs délais sur le problème de l'harmonisation des normes d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires. Celle-ci s'est tenue le 23

octobre. A cette occasion, l'AMF a rappelé qu'elle demandait à la CNAF d'appliquer l'allègement des taux d'encadrement pour l'ensemble du temps périscolaire, comme le prévoit le décret du 2 août 2013. Un groupe de travail spécifique entre les mêmes acteurs doit examiner les solutions possibles. Enfin, répondant à l'AMF sur la nécessité de laisser le temps nécessaire aux communes et EPCI pour élaborer dans la

concertation le projet d'organisation de la semaine scolaire pour 2014 et le projet éducatif territorial, le Premier ministre a annoncé avoir donné des instructions en ce sens. Les résultats de l'enquête que mène l'AMF auprès des 4 000 communes appliquant la réforme en 2013 seront présentés lors de l'atelier "rythmes scolaires" du Congrès.

« Les mots des maires »

L'AMF a commandé à l'Institut Médiascopie une enquête exclusive destinée à mesurer et à comprendre la façon dont les Français perçoivent leurs maires. Intitulée « les mots des maires », elle recense et analyse les termes utilisés par les citoyens pour évoquer leur mairie, leurs élus, et dire ce qu'ils pensent de leurs actions et de leur rôle.

Les principaux enseignements, parfois surprenants, de cette enquête qui sera un outil précieux pour les élus, seront dévoilés le 19 novembre prochain au Congrès lors du débat « 36 769 maires : chance ou faiblesse pour la République ? »

Cour des comptes : rapport sur les finances locales

Le 14 octobre dernier, la Cour des comptes a présenté les conclusions de son premier rapport annuel sur les finances locales. L'AMF, l'AMGVF et l'ACUF ont dénoncé une vision purement comptable de la gestion des collectivités.

La Cour des comptes recommande de revoir la répartition pour 2015 de la baisse des dotations pour augmenter la contribution du bloc communal. Or les communes et intercommunalités opèrent un effort sans précédent, subissant une véritable diminution de leurs recettes alors même qu'elles prennent à leur charge, bien souvent à la demande de l'Etat, de nouvelles dépenses.

Par ailleurs, contrairement à l'affirmation de la Cour, la réforme fiscale n'a pas contribué à consolider l'autonomie fiscale des communes et des communautés, mais elle a accru le poids des dota-



tions régulées en loi de finances. En matière d'investissement local, les communes et leurs intercommunalités ont un seul objectif : offrir des services publics locaux de qualité. Du fait de l'augmentation régulière de la population, les besoins à satisfaire sont de plus en plus importants. Les élus rappellent enfin qu'ils assument leurs responsabilités sous le contrôle du seul suffrage universel, duquel procède toute légitimité.

Comités de bassin menacés

La politique de l'eau, organisée par bassins hydrographiques gérés par des comités sur le modèle de petits «Parlements» a fait dernièrement l'objet de contestations malgré les avancées en matière d'assainissement et de reconquête de la qualité des eaux. Le Bureau de l'AMF a rappelé la nécessité de préserver l'organisation des comités de bassin. L'AMF s'inquiète des arbitrages budgétaires qui pourraient conduire à des prélèvements sur le budget des agences de l'eau en faveur du budget de l'Etat et de l'organisation de la future agence de biodiversité qui pourrait avoir des conséquences sur les budgets de l'eau. L'intégrité des agences et de la politique de l'eau, essentielle pour les territoires, doit être garantie.

Quant à la composition des comités de bassin, l'AMF a rappelé que les communes étaient les chevilles ouvrières de la politique de l'eau et que leurs élus étaient les représentants légitimes des habitants au sein de ces instances.

Risques psychosociaux : signature d'un accord

Le 22 octobre, Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et 8 syndicats de personnel ont signé un accord-cadre portant sur la prévention des risques psychosociaux dans les trois composantes de la fonction publique : Etat, territoriale et hospitalière.

Première pierre d'une plus large réflexion autour des conditions de vie au travail, cet accord prévoit notamment la réalisation en 2014-2015 d'un « plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux » par chaque employeur public.

Représentant les employeurs publics locaux, Philippe Laurent s'est félicité d'un « accord 'gagnant-gagnant' pour les employeurs, les agents et le service public ».

Le PLU intercommunal au Sénat

Adopté par l'Assemblée nationale, le transfert obligatoire du PLU aux communautés d'agglomération et de communes, sans aucune consultation des conseils municipaux, n'a pas recueilli l'adhésion du Sénat. L'AMF est également opposée à cette mesure qui ignore les communes membres. Elle prône l'amélioration du dispositif en vigueur en facilitant le transfert volontaire par un assouplissement des conditions de majorité.

Priorités européennes pour les territoires

Alors que la prochaine période de programmation des fonds européens doit débuter en janvier 2014, les représentants de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) demandent que les collectivités aient toute leur place dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes européens. S'ils saluent le maintien du Fonds social européen (FSE) au sein de la politique de cohésion, ils confirment leur opposition à un mécanisme de performance ainsi qu'à la conditionnalité macro-économique. Les élus déplorent les disparités régionales en matière de partenariat et l'insuffisante concertation des échelons locaux et départementaux lors de la préparation des documents stratégiques.

Ils rappellent par ailleurs que l'échelon européen doit stimuler la croissance et l'emploi dans les territoires, notamment grâce aux différents dispositifs de financement de la BEI en matière d'investissement à long terme. Après l'adoption à la fin de l'année 2013 des directives marchés publics et concessions, sur lesquelles les associations d'élus se sont fortement impliquées, la MEPLF restera attentive à leur transposition dans le droit national et à leur impact sur les territoires.

*Michel Destot, Claudy Lebreton, Christian Pierret, Christophe Rouillon et Olivier Dussopt

Commémoration de la Première Guerre mondiale



Co-présidé par Adeline Hazan, maire de Reims, et André Rossinot, maire de Nancy, le comité des maires pour le Centenaire, a évoqué avec les représentants de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale les points forts de la commémoration et la participation active des maires dans cette dernière : 800 projets présentés à la labellisation, aide à la « Grande collecte » d'archives privées, création d'une

base de données sur les monuments aux morts, projet (sous la direction de Raymond Depardon) de demander à chaque maire de réaliser une photo de son monument aux morts pour une exposition à Arles, lancement officiel de la commémoration par les communes de France le 21 novembre au Congrès des maires avec l'orchestre de la Garde républicaine et le chœur de l'Armée française...

Informations sur www.centenaire.org

CULTURE

OPÉRA D'ÉTÉ



L'AMF et l'Opéra national de Paris se sont associés afin de proposer aux communes de France de postuler à l'organisation d'une projection

d'un opéra ou d'un ballet durant l'été 2014. Cette initiative a pour objectif de proposer, sur des lieux de vacances ou dans des communes désireuses d'offrir une animation culturelle durant l'été, la diffusion gratuite, sur grand écran et en haute

qualité sonore des spectacles de l'Opéra national de Paris. L'idée est de démocratiser et de décentraliser l'accès à l'Opéra et de permettre à tous de prendre plaisir à découvrir l'opéra et la danse.

Les spectacles proposés cette année sont les opéras *Carmen* et *Aïda*, et les ballets *Don Quichotte* et *La Belle au bois dormant*.

Les communes intéressées par l'opération devront présenter à l'Opéra un descriptif du lieu de projection envisagé, une date prévisionnelle dans la période comprise entre le 15 juillet et le 30 août 2014 et l'œuvre choisie parmi la liste proposée par l'Opéra.

CONTACT Imetivier@operadeparis.fr

ÉVÈNEMENT

EXPOSITION UNIVERSELLE 2025



Le club ExpoFrance 2025, créé pour soutenir la candidature de la France à l'exposition universelle 2025, appelle via son président, Jean-Christophe Fromantin, à une grande mobilisation populaire, ce projet ne pouvant exister que si « chacun d'entre nous peut imaginer dès à présent comment il pourra, à son niveau, depuis son territoire, y contribuer en valorisant sa culture et son savoir-faire ». L'exposition universelle donnerait corps et vie au Grand Paris, dont l'achèvement est programmé pour 2025-2030, mais également aux autres villes françaises, appelées à apporter leur savoir-faire.

Un appel sera lancé dans ce sens aux élus lors du Congrès des maires.

CONTACT www.expoFrance2025.com

LOGEMENT

I LOGE YOU

Le 22 novembre dans toute la France, l'association Agence Solidarité Logement, dont les agences immobilières adhérentes s'engage à reverser 1% de leur chiffre d'affaires à la Fondation de France pour la lutte contre le mal-logement, lance I LOGE YOU, première journée de mobilisation en faveur des mal-logés.

Cette Journée Solidarité Logement se concentre autour de 4 objectifs : fédérer aux côtés des professionnels de l'immobilier, sensibiliser chacun pour faire du mal-logement une grande cause nationale, collecter des dons et mutualiser des idées.

Les maires de France sont appelés à s'impliquer dans cette démarche.

CONTACT www.ilogeyou.fr

TIC

VILLE INTERNET

L'Association des Villes Internet remet chaque année le Label Ville Internet aux collectivités locales mettant en œuvre une politique de démocratisation des nouvelles technologies. Véritable outil de mesure des initiatives d'une collectivité territoriale, ce label est aussi un outil de reconnaissance pour l'engagement



des élus et le travail de l'équipe municipale. Il offre une visibilité accrue de la politique TIC de la ville auprès des citoyens et

participe à l'attractivité du territoire.

En 2014, le label Ville Internet fêtera 15 ans d'Internet citoyen : 2800 labels ont été décernés depuis 1999. Les collectivités labellisées en 2014 seront dévoilées le 19 février 2014.

Inscriptions : www.villes-internet.net

ÉVÈNEMENT

ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS

La deuxième édition des Assises nationales des risques naturels, organisée par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie aura lieu les 2 et 3 décembre à Bordeaux. Tous les acteurs de la prévention des risques seront réunis pour partager les connaissances et les savoirs en la matière afin de réduire les effets des catastrophes naturelles. Parmi les sujets abordés : aménagement et prévention des risques, gestion du risque d'inondation, mondialisation des risques majeurs, prévision des risques et gestion de crise, prévention en territoire de montagne, risques côtiers...

CONTACT www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-Assises-Nationales-des-Risques

CULTURE

LE JOUR LE PLUS COURT

La 3^e édition de cette manifestation dédiée au court métrage aura le 21 décembre prochain, jour du solstice d'hiver. Ouverte à tous, le jour le plus court est par essence une fête populaire qui rassemble tous les publics autour du court métrage. La programmation est libre tout est permis dans le respect du droit d'auteur et de conditions optimales de projection. Et pour aider les programmeurs, l'Agence du court métrage met à leur disposition un catalogue de 250 films dont les droits ont été acquis par le CNC pour le 21 décembre 2013. Chaque organisateur pourra les diffuser ce jour-là à condition que la projection soit publique et gratuite.

CONTACT Frédéric Cassoly - Tél : 01 45 21 15 25
www.lejourlepluscourt.com

Projet de loi de finances 2014

Le PLF 2014 traduit les décisions du gouvernement dans le Pacte de confiance et de responsabilité: la participation des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat s'élèvera à 840 M€ pour le bloc communal, 476 M€ pour les départements et 184 M€ pour les régions. Cette répartition correspond au poids de chaque niveau de collectivités dans les recettes locales totales.

Pour le bloc communal, les communes participeraient à hauteur de 70 % des 840 M€, les EPCI à hauteur des 30 % restants. À titre individuel, cette contribution sera imputée sur la DGF perçue et représenterait pour chaque collectivité 0,69 % des recettes réelles de fonctionnement du dernier compte administratif connu. Le taux normal de TVA passant de 19,6 % à 20 % au 1^{er} janvier 2014, l'AMF a déposé un amendement demandant la revalorisation du FCTVA. Le gouvernement a finalement validé le principe d'une revalorisation du taux de remboursement à 15,761 % (au lieu de 15,482 % actuellement).

Par ailleurs, le dispositif de cotisation foncière des entreprises (CFE) minimum est modifié. En effet, le PLF 2014 propose six tranches d'imposition en fonction du chiffre d'affaires et prévoit des montants de tranches moitié moindres pour les entreprises relevant du régime de l'imposition sur les bénéfices non commer-

ciaux (BNC). A chiffres d'affaires équivalents, Bercy indique que la valeur ajoutée des BNC serait en effet 2,5 fois supérieure à celle des autres redevables.

En ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le coefficient de pondération a été porté à 5 pour permettre un meilleur retour de la ressource vers les territoires industriels. En outre, la valeur locative des immobilisations industrielles sera intégrée dans sa totalité et ne sera donc plus diminuée de 30 %.

Enfin, sur la péréquation, le PLF apporte des modifications au Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et au Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF). Le montant du FPIC passe à 570 M€ en 2014. En matière de prélèvement, le critère de revenu est relevé de 20 à 25 % dans le calcul de l'indice synthétique, le plafond individuel passe de 11 à 13 % des recettes fiscales.

En matière de reversement, les communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0,85 ne seront plus éligibles au FPIC (0,5 en 2013). Sur le FSRIF, le critère de revenu par habitant est désormais pris en compte à hauteur de 20 % dans le calcul de l'indice synthétique de prélèvement, le plafond de prélèvement est fixé à 11 % des dépenses réelles de fonctionnement et à 150 % du montant du prélèvement de n-1.

MUNICIPALES 2014 MODALITÉS

La date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires a été fixée, par décret du 26 septembre 2013, aux 23 et 30 mars 2014. Un décret du 18 octobre 2013 apporte quelques précisions nécessaires sur les modalités pratiques des élections municipales : tous les candidats aux élections municipales devront déclarer leur candidature sur un imprimé CERFA spécifique, mis à disposition sur le site du ministère de l'Intérieur ; tous les électeurs devront présenter un titre d'identité et leur carte d'électeur pour pouvoir voter, dans les communes de plus de 1000 habitants, les bulletins de vote, format « paysage », devront comporter, à gauche, les termes « Liste des candidats au conseil municipal », le titre de la liste et le nom de chaque candidat dans l'ordre de présentation (avec respect de la parité) et, à droite, les termes « Liste des candidats au conseil communautaire » puis les noms des candidats au mandat de conseiller communautaire dans l'ordre de présentation (avec respect de la parité). Les mémentos des candidats sont également mis en

ligne depuis le 22 octobre. Plus d'information sur www.amf.asso.fr, rubrique *Élections 2014*

RAPPORT ANSES RADIOFREQUENCES

Le 15 octobre, l'Agence de sécurité sanitaire (ANSES) a rendu publiques ses dernières recommandations sur les radiofréquences. Cette actualisation ne met pas en évidence d'effet sanitaire avéré et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population aux champs électromagnétiques. Toutefois, elle pointe différents effets biologiques et une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. Au vu de ces éléments et dans un contexte technologique en développement, l'agence recommande de limiter l'exposition aux radiofréquences. Pour les antennes relais, elle recommande d'identifier l'exposition avant le déploiement de nouvelles installations et d'examiner les conséquences d'une multiplication de leur nombre sur l'exposition des personnes aux ondes émises par les téléphones mobiles.

ERRATUM

Sur le fondement de la décision du Conseil constitutionnel du 9/10/2013, censurant cette disposition, la publicité des déclarations de patrimoine des élus de collectivités territoriales ne figure pas dans loi sur la transparence de la vie publique. Le Conseil constitutionnel a estimé que le législateur, s'agissant d'élus d'établissements publics et collectivités territoriales qui règlent les affaires de leur compétence par des conseils élus, a porté au droit au respect de la vie privée une atteinte disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi. (Loi ordinaire 2013-907, 11/10/2013 relative à la transparence de la vie publique, JO 12/10/2013)

Déchets papiers

Après les divers élargissements du périmètre de la filière papiers, les consignes de tri dans certaines collectivités ne sont plus adaptées. Afin d'améliorer les performances de collecte, il est impératif de les mettre à jour. Ecofolio a provisionné 1 million d'euros par an pour aider à la réalisation des documents avec les nouvelles consignes de tri. A ce jour, il reste 97% des sommes allouées pour 2013. Les dossiers de candidature peuvent être présentés jusqu'au 31 décembre 2013. **Contact : www.ecofolio.fr**

Mariage pour tous

Le Conseil constitutionnel a estimé « qu'en ne permettant pas aux officiers d'état civil de se prévaloir de leur désaccord avec [...] la loi du 17 mai 2013 pour se soustraire à l'accomplissement des attributions qui leur sont confiées par la loi pour la célébration du mariage, le législateur a entendu assurer l'application de la loi relative au mariage et garantir ainsi le bon fonctionnement et la neutralité du service public de l'état civil » et qu'« il n'a pas été porté atteinte à la liberté de conscience ». **Cf décision du 18 octobre 2013**

« Déficit publics : la démocratie en danger »

Partant du constat que le redressement des finances publiques françaises est une urgente nécessité, Alain Lambert, conseiller-maire à la Cour des comptes depuis 2010 et ancien ministre du Budget, appelle à une prise de conscience collective et propose une analyse à la fois historique, politique et économique de la dette. A travers une exploration des origines de la crise et un état des lieux des finances publiques, Alain Lambert met en avant différentes propositions pour sortir du déficit dans un ouvrage paru aux éditions Armand Colin.

FONPEL

L'AG extraordinaire du 22 octobre dernier a validé les modifications statutaires rendues nécessaires par le décret d'application de l'article L141-7 du code des assurances, qui impose notamment que la totalité des adhérents soient convoqués à l'assemblée générale.

L'AG ordinaire annuelle se réunira le 21 novembre prochain lors du 96e Congrès des maires. Elle devra notamment élire un nouveau conseil d'administration. L'équipe de l'association Fonpel, qui fête ses 20 ans, sera présente sur l'espace Congrès, pavillon 4, pour informer les élus des opportunités d'adhésion avant la fin de leur(s) mandat(s) et proposer des simulations personnalisées.

Renseignements : 01 44 18 13 97 - fonpel@amf.asso.fr

FAMAF

La Fédération des anciens maires et adjoints de France regroupe 50 associations départementales. Chaque association peut se rendre dans les établissements scolaires avec l'aval de l'Inspection académique, participer à des stages de citoyenneté, en liaison avec la Justice, ou à

l'accueil de nouveaux naturalisés, en accord avec le préfet. Elle honore les communes ayant connu le plus fort taux de participation électorale par les Mariannes du Civisme. Contact : www.famaf.fr

Concours « Coup de cœur des mairies de France »

Depuis sa création en 2008, la Fondation RTE a soutenu et accompagné 263 initiatives locales, utiles et solidaires et propose chaque année de mettre l'une d'elles en valeur à travers le concours « Coup de cœur des mairies de France ».

En 2013, près de 400 internautes ont participé au vote en ligne et désigné parmi l'ensemble des projets soutenus au cours de l'année écoulée leurs dix projets favoris. Les élus présents au SMCL entre le 19 et 21 novembre sont invités à découvrir ces dix projets et à voter pour celui de leur choix sur le stand de RTE/Hall 3/Allée K-42. Le prix du « Coup de cœur des mairies de France » sera remis au lauréat sur le Salon le jeudi 21 novembre.

Contact : delphine.breure@amf.asso.fr

Travaux sur réseaux

La nouvelle réglementation sur les travaux à proximité des réseaux, visant à sécuriser les personnes et éviter les endommagements de ces réseaux, a abouti à la mise en place d'un guichet unique centralisant les coordonnées des exploitants et la localisation cartographique de leur zone d'intervention. Les maires sont en première ligne et leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident. Un point info, organisé par Mairie 2000 le mardi 19 novembre à 11h00 (Pavillon 4) dans le cadre du Congrès des maires, présentera les outils d'amélioration de la connaissance des réseaux et le rôle joué par les différents acteurs.

Contact : delphine.breure@amf.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

3 DÉCEMBRE

- Conseil d'administration de l'Agence France Locale
- Signature de convention EDF
- Commission Fonction publique territoriale

10 DÉCEMBRE

- Commission des finances de l'AMF

11 DÉCEMBRE

- Bureau de l'AMF
- Groupe de travail TIC

AGENDA DES AD

3 DÉCEMBRE

- Assemblée générale des maires d'Indre-et-Loire

13 DÉCEMBRE

- Assemblée générale des maires de Côte-d'Or

DÉSIGNATIONS

Haut conseil éducation artistique et culturelle :

Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais – 37 ; Annie Genevard, maire de Morteau – 25 (titulaires) ; Jean Piret, maire de Suin – 71 ; Chantal Brisabois, adjointe au maire de Douai – 59 (suppléants)

Plateforme sociale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) :

Jean Girardon, maire de Mont-Saint-Vincent – 71 ; Marc Daunis, maire de Valbonne – 06



L'AMF sur Twitter
@_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf

maire-info.com

55 645 abonnés reçoivent le quotidien d'informations destiné aux élus locaux

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 307 DE NOVEMBRE 2013

Spécial Congrès de l'AMF. Présentation des débats et des ateliers
Dossier. Sauvegarde du patrimoine
Territoires. Carte intercommunale : dernières retouches avant les municipales
Juridique. Chantiers : des contraintes environnementales renforcées

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 307. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 1760-9712. Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1, © Roland Bourguet p.1, © B. DomLortha - Fotolia p.2 © Arap - Fotolia, p.2